

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-29

Séance du 17 avril 2018

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	54
	Dont 9 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	1
Date de la convocation :	6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (45) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, LANTOINE Michèle, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, FORGUE Pierre, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votant : PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents non représentés (10) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, LACAZE Noël, CARMOUSE Catherine, ROBIN Isabelle, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique

Procurations (9) :
BECH Jean-Pierre à ROTGE Gilbert
BORDE Michel à BALAGNA Patrice
CARTAN Olivier à MUR François
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand
PENE Roland à BAZERQUE Albert
ROCA Jacques à MIR André
SOLANA Michel à RICARD Louis
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry

OBJET : approbation du compte rendu du conseil communautaire du 20.03.2018

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 20.03.2018 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180417-2018_29AR-DE

Le compte rendu du conseil communautaire du 20.03.2018 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU